DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2026

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL A.S.S. EXOTIQUE 34 AVENUE JEAN JAURES 60290 RANTIGNY France	34 AVENUE JEAN JAURES 60290 RANTIGNY
SIRET 84145822700011	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : COMMERCE D'ALIMENTATION GÉNÉRALE — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	3 198	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long termeimposables à 0%			

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Autres dispositifs ☐
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : — Plus-values exonérées relevant du taux de 15% :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice)

Base d'imposition		Chiffre d'affaires:		Taux d'imposition	

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice)

Base d'imposition		Taux d'imposition	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé CIEL

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	*Tél :*

Identité du déclarant :

Date : 26042026 Lieu : RANTIGNY

Qualité : GÉRANT — Nom du signataire : M ARUNASALAM SANTHALEDCHUMANAN

© Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2026)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)					***Total (a à h)***	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

© Sage

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise SARL A.S.S. EXOTIQUE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 34 AVENUE JEAN JAURES 60290 RANTIGNY

SIREN 8 4 1 4 5 8 2 2 7

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2 — Durée de l'exercice précédent* 1 2

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	4 785	030 2 953	1 832
	Immobilisations financières * (1)		040	1 500	042	1 500
	Total I (5)		044	6 285	048 2 953	3 332
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060	41 659	062	41 659
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres* (3)	072	1 628	074	1 628
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	9 502	086	9 502
	Total II		096	52 789	098	52 789
	Total général (I + II)		110	59 074	112 2 953	56 120

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 500
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	150
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	21 585
	Résultat de l'exercice	136	2 718
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	25 953
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	3 581
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	6 492
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169)	172	8 486
	Comptes courants d'associés	173	11 608
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	30 167
	Total général (I + II + III)	180	56 120

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

© Sage

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SARL A.S.S. EXOTIQUE — Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2025

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*				209		210	214 982
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
	Services*			217		218	2 819
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée*						224	
Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	217 800

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	155 416
Variation de stock (marchandises)*				236	(9 632)
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier : .....)			242	40 441
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	1 107)	244	1 107
Rémunérations du personnel*				250	25 345
Cotisations sociales	(dont cotisation personnelle de l'exploitant	380	)	252	876
Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	)	254	1 045
Dotations aux dépréciations				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	4
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	214 602
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	3 198

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	480
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	2 718

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312: 2 718 — 314:

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	
Provisions non déductibles*					322	
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	480
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249)	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987	342	
			JEI (44 sexies A)	989		
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quindecies A	181		
ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
Dont divers: Créance report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350	
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
Déduction exceptionelle (art. 39 decies G)	649					

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col.1 / Déficit col. 2	352	3 198	354
Déficits: Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col.1 / Déficit col. 2	370	3 198	372

© Sage

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SARL A.S.S. EXOTIQUE

Divers à réintégrer	Montant

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SARL A.S.S. EXOTIQUE

Divers à déduire	Montant

© Sage

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2026

Désignation de l'entreprise : SARL A.S.S. EXOTIQUE — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 : 1 650	442	444	446 : 1 650	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470 : 3 135	472	474	476 : 3 135	
Immobilisations financières		480 : 2 500	482	484 : 1 000	486 : 1 500	
TOTAL		490 : 7 285	492	494 : 1 000	496 : 6 285	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 : 1 650	532	534	536 : 1 650
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 : 258	562 : 1 045	564	566 : 1 303
TOTAL		570 : 1 908	572 : 1 045	574	576 : 2 953

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
DEPOT GARANTIE				
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme* ⑤	Long terme : 19% ⑥	Long terme : 15% ou 12,8% ⑦	Long terme : 0% ⑧
1	1 000		1 000	1 000				
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 : 1 000	580 :	582 : 1 000	584 : 1 000	586 :	581 :	587 :	589 :
Plus-values taxables à 19% (1)		579 :	Régularisations		590 :	583 :	594 :	595 :
TOTAL					596 :	585 :	597 :	599 :

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D-SD 2026

Désignation de l'entreprise : SARL A.S.S. EXOTIQUE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Montant de la TVA collectée		374	23 648
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	20 091
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

© Sage

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D-SD 2026

IV	TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS				
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social				690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social				691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)		692			
Revenu brut social (si le montant est positif)				693	

© Sage

Certifié Conforme à l'original
M Arunasalam

à payer 100€

SARL A.S.S. EXOTIQUE

34 AVENUE JEAN JAURES
60290 RANTIGNY

Au Capital de 1 500, 00 €uros
R. C. S. Beauvais : 841 458 227

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Six et le 11 SEPTEMBRE à 11 Heures, les associés de la **SARL A.S.S. EXOTIQUE. au Capital de 1 500,00 Euros,** s'est sont réunis au siège social de la société au **34 Avenue Jean Jaures – 60290 Rantigny**, en Assemblée Générale Extraordinaire.

Etaient présents :

Monsieur ARUNASALAM Santhanaledchumanan----------**50 Parts**

Monsieur SAMYTHAMBY THAYALAN----------50 Parts

L'assemblée est présidée par Monsieur ARUNASALAM Santhanaledchumanan, gérante associée, il est constaté que les associés présents détiennent ensemble **100 Parts Sociales** soit la totalité du capital, en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre à ladite majorité les décisions tendant à modifier les statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:
Le texte des résolutions soumises à l'approbation des Associés.
Le président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation des comptes des exercices clos le 31/12/2025.

2. Quitus à la gérance

3. Affectation du résultat

Il souligne par ailleurs, que la présence de tous les Associés couvre l'irrégularité existante du fait de la non convocation par lettre recommandée avec accusé de réception.

La discussion est ouverte, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui étaient à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

1ère RESOLUTION :

L'assemblée des associés après avoir pris connaissance des rapports du Gérant et du Comptable de la société pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025, et en avoir délibéré, la collectivité des associés approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, a savoir:

TOTAL DU BILAN AU 31.12.2025----------56 120 Euros
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION----------217 800 Euros
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION ----------214 602 Euros
RESULTAT D'EXPLOIATATION----------3 196 (Bénéfice)
RESULTAT NET----------2 718 (Bénéfice)

Cette résolution est adoptée par tous les associés représentant la totalité du capital.

2ème RESOLUTION :

Comme conséquence des résolutions qui précédent, la collectivité des associés donne quitus de sa gestion à Monsieur ARUNASALAM Santhanaledchumanan, gérante, au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent se prononcer.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3ème RESOLUTION :

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat de exercice clôt le 31/12/2025, soit 2 718 €uros de Bénéfice, comme suit les **Reports à Nouveau.**

4ème RESOLUTION :

La collectivité des associés donne au Gérant les pouvoirs nécessaires à l'effet de dresser le procès verbal constatant toutes les résolutions adoptées, et d'effectuer les formalités de publicité prescrites par la loi.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

En foi de quoi, il a été rédigé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Président de séance, le Gérant et les Associés.

SARL A.S.S. EXOTIQUE

34 AVENUE JEAN JAURES
60290 RANTIGNY

Au Capital de 1 500, 00 €uros
R. C. S. Beauvais : 841 458 227

Messieurs,

L'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 fait obligation de présenter à l'assemblée générale annuelle un rapport sur l'exécution des conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérant ou associés.

Je vous rappelle que la loi a prévu que l'assemblée statue sur ce rapport et que le gérant ou l'associé intéressé ne peut prendre part au vote et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

La loi dispose cependant que ces obligations ne s'imposent pas dés lors que les conventions portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

En application de ces dispositions, je vous informe des effets des conventions qui se sont conclues au cours de l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Convention conclue entre avec le **SARL A.S.S. EXOTIQUE** et Monsieur ARUNASALAM Santhanaledchumanan **gérante associée de la société.**

Monsieur ARUNASALAM Santhanaledchumanan, **gérante associée, n'a perçu aucune somme au cours de l'exercice.**

Fait à **Rrantigny**

BODACC - SARL ASS EXOTIQUE (2024.doc

Le **11/09/2026**

Monsieur ARUNASALAM Santhanaledchumanan

Fait à Rrantigny

Le 11/09/2026

Monsieur ARUNASALAM Senthanaledchumanan

Monsieur SAMYTHAMBY THAYALAN